

Maria Helena Svensson
Umeå Universitet

Critères de figement et conditions nécessaires et suffisantes

1. Introduction

Dans le cadre des études qu'on appelle généralement *phraséologiques*, de nombreux chercheurs ont examiné les *expressions figées* et proposé des définitions des notions d'*idiome*, de *locution*, de *proverbe* et d'autres types d'expressions qui appartiennent à la catégorie dite *figée*¹. Notre emploi du terme *expression figée* est générique et réunit tous ces types d'expressions. En ce qui concerne le terme « figée », cette notion décrit, dans notre terminologie, le fait qu'une expression soit mémorisée par les locuteurs d'une langue. Elle est figée « cognitivement » plutôt que syntaxiquement. Cela veut dire que les locuteurs savent que les mots apparaissent ensemble dans telle ou telle construction et que l'utilisation de l'expression en question est conventionnelle et partagée de la plupart des locuteurs.

La terminologie et les critères proposés pouvant varier d'un chercheur à l'autre, il faut choisir les critères qui couvrent tous les différents types d'expressions figées envisagées pour l'étude. Dans notre thèse en cours, les critères analysés sont les suivants :

- mémorisation
- contexte unique
- non-compositionnalité
- syntaxe marquée
- blocage
- inflexibilité

Une présentation succincte rendra clair quel type d'expression figée peut être visé par tel ou tel critère.

2. Critères de figement

À l'aide de la *mémorisation* on arrive à identifier toutes les suites de mots mémorisées par les locuteurs. Elle vise donc toutes les expressions figées.

Les mots de *contexte unique* ne sont employés que dans une seule expression figée, toujours la même. Ainsi, les mots *fur* et *instar* n'apparaissent que dans *au fur et à mesure* et à *l'instar de* respectivement.

¹ Voir par exemple Misri (1987), Gross (1996), Martins-Baltar (1997), et Schapira (1999).

Si l'expression, une fois comprise, semble contenir des mots composants qui ne sont pas motivés² pour l'expression en question, l'expression peut être identifiée par le critère de la *non-compositionnalité*. Dans les expressions *les carottes sont cuites*³ et *faire long feu*⁴ il est difficile de voir la motivation derrière les mots composants.

Les constructions avec une syntaxe pas très courante ou productive ont une *syntaxe marquée*. Il peut s'agir d'une absence de déterminant ou d'un adjectif employé comme adverbe. Citons à titre d'exemples *baisser pavillon*⁵, *faire flèche de tout bois*⁶ et *Pierre qui roule n'amasse pas mousse*⁷ qui contiennent tous un substantif sans déterminant et *travailler dur* et *s'arrêter net* dans lesquelles un adjectif sert d'adverbe.

Le critère de *blocage* concerne, à l'instar du critère de *mémorisation*, toutes les expressions figées. Ici c'est l'impossibilité de remplacer un mot par un autre qui est le facteur décisif. Cette impossibilité s'impose même si le mot remplacé est un synonyme ou un autre mot dans le même paradigme. Ainsi, *jour férié* ne se laisse pas remplacer par **journée fériée*, ni *omelette norvégienne* par **omelette de Norvège*⁸.

L'*inflexibilité*, finalement, concerne l'impossibilité de changer les mots ou la construction de l'expression. Ainsi nous avons affaire à un figement si on ne peut pas changer *genre*, *nombre* ou *temps*, comme dans *rose trémière*⁹, *faire la loi* – **faire les lois*, *les carottes sont cuites* – **la carotte est cuite et qui vivra verra* – **qui vit vois*. Dans le cadre de l'inflexibilité, la possibilité ou non d'effectuer des transformations, telle que pronominalisation, passivation et relativation, est aussi pertinente.

Ce qu'il importe maintenant à savoir, c'est si les six critères, brièvement présentés ici, remplissent à la fois des conditions nécessaires aussi bien que suffisantes pour cerner les expressions figées. Un critère qui est une condition *nécessaire* pour qu'une expression appartienne à la catégorie *expression figée* est obligatoire pour définir l'expression figée en question. Un critère qui est une condition *suffisante* suffit pour placer une expression dans la catégorie *expression figée*. En revanche, cette dernière condition n'est pas forcément présente dans toutes les expressions figées.

² Ici, le mot « motivé » n'est pas employé dans le sens de Saussure. Le sens d'une expression une fois connu, on essaie de décider à quel point les mots dans l'expression sont motivés, c'est-à-dire à quel point ils contribuent au sens de l'expression. Voir par exemple Nunberg *et al.*, 1994.

³ *Les carottes sont cuites* – 'tout est fini, perdu' (Le Petit Robert: *carotte*).

⁴ *Faire long feu* – 'FIG. [...] ne pas atteindre son but' (Le Petit Robert: *feu*).

⁵ *Baisser pavillon devant qqn* – 'LOC.FIG. [...] s'avouer battu' (Le Petit Robert: *baisser*).

⁶ *Faire flèche de tout bois* – 'utiliser tous les moyens disponibles, même s'ils ne sont pas adaptés' (Le Petit Robert: *flèche*).

⁷ *Pierre qui roule n'amasse pas mousse* 'PROV. [...] on ne s'enrichit guère à courir le monde, à changer d'état' (Le Petit Robert: *mousse*).

⁸ Il y a pourtant une différence entre les expressions citées ici : **journée fériée* ne s'emploie jamais en français contemporain, tandis qu'*omelette de Norvège* ne doit pas être entièrement impossible à dire, si on parle d'une omelette et non d'un dessert glacé.

⁹ L'adjectif qualificatif « trémière » ne peut modifier que *rose*, il n'y a pas de forme masculine.

3. Critères de figement et conditions nécessaires et suffisantes

Notre analyse va aboutir en la conclusion qu'il n'y a que le critère de *blocage* qui est une condition nécessaire aussi bien que suffisante dans la définition d'une expression figée. Les autres critères sont soit nécessaires, soit suffisants, soit des *indices* de figement. Voilà l'analyse qui explique pourquoi :

Comment reconnaître une suite de mots comme une unité sans avoir déjà rencontré la suite plusieurs fois? Force est de croire qu'on reconnaît une expression figée comme une unité parce qu'on sait que les mots qui la composent apparaissent souvent ou toujours ensemble. Il est ainsi fortement probable que la *mémorisation* est un trait nécessaire des expressions figées. En revanche, elle n'est pas suffisante. Des suites de mots mémorisées peuvent être autre chose que des expressions figées (même si elles sont mémorisées par de nombreux locuteurs), par exemple des chansons ou d'autres suites de mots très courants mais qu'on n'appelle pas volontiers des expressions figées, comme les collocations.

Le *contexte unique* n'est pas nécessaire pour définir une expression figée, puisqu'il n'est pertinent que pour un certain type d'expressions figées. À titre d'exemples, les expressions figées *mordre la poussière*¹⁰ et *mettre les pieds dans le plat*¹¹ ne contiennent pas de mot de contexte unique. Il est suffisant : si un mot dans un syntagme est un mot de contexte unique, ce syntagme est forcément une expression figée. Comme nous l'avons déjà constaté, *au fur et à mesure* et *à l'instar de* en sont des exemples.

La notion de *non-compositionnalité* peut en fait être divisée en quatre parties. Ces quatre parties sont souvent mentionnées dans la littérature phraséologique, mais pas toujours séparés, ce qui crée de la confusion. De ces quatre parties, la non-motivation nous semble la plus fonctionnelle. Cependant, elle n'est pas une condition *nécessaire*, puisqu'il existe des expressions figées dans lesquelles les mots sont motivés. Dans *couvrir quelqu'un de boue*¹², par exemple, il nous semble que les mots sont motivés pour le sens figuré de cette expression. Il est vrai qu'il est difficile de décider si la non-motivation est une condition *suffisante* pour qu'une expression soit figée, mais cela est probable. Comment pourrait-on utiliser des mots non motivés dans les énoncés construits librement? Les groupes de mots dans lesquels les mots composants ne sont pas motivés doivent être figés.

Un critère souvent mentionné est le *sens figuré*. Il nous semble qu'il est profitable de séparer cette notion de celle de la *non-compositionnalité* (*non-motivation*). Comme nous l'avons vu, il est vrai que de nombreuses expressions figées sont figurées. Quoi qu'il en soit, le sens figuré n'est pas nécessaire pour définir ou identifier une expression figée, car des

¹⁰ *Mordre la poussière* – 'tomber de tout son long (dans un combat) ; essuyer un échec, une dure défaite' (Le Petit Robert:*mordre*).

¹¹ *Mettre les pieds dans le plat* – 'aborder une question délicate avec une franchise brutale ; commettre une gaffe' (Le Petit Robert:*plat*).

¹² *Couvrir de boue* 'LOC. Traîner (qqn) dans la boue, couvrir de boue, l'accabler de propos infamants' (Le Petit Robert:*boue*).

expressions figées avec un sens propre existent. La notion de « sens propre » est complexe, mais dans les expressions du type *c'est à moi* ou *c'est à moi de*, il nous semble que les mots ont leur sens propre ou un de leurs sens propres. Le sens figuré n'est pas une condition suffisante non plus. La langue figurée s'emploie en dehors des expressions figées, entre autre dans les poèmes ou dans le cas où un mot tout seul est employé dans un sens figuré.

L'*opacité* est une autre notion que nous préférons séparer de la non-compositionnalité, quoique les expressions non-compositionnelles soient parfois dites « opaques »¹³. Elle est un des critères les plus difficiles à décrire et à appliquer. Il s'agit de compréhension: une suite de mots compréhensible est dite transparente, une suite incompréhensible, opaque. Ici il y a une grande variation entre locuteurs même si certaines expressions sont probablement plus opaques que d'autres. Cependant, l'opacité n'est pas une condition nécessaire. Les expressions transparentes peuvent aussi acquérir le statut d'expression figée. L'expression *montrer les griffes*¹⁴ est probablement comprise par un grand nombre de locuteurs, mais elle n'appartient pas pour autant moins à la catégorie expression figée, telle que nous l'avons définie. Dans la mesure où on arrive à décider qu'une expression est opaque pour les locuteurs, l'opacité est probablement une condition suffisante pour qu'une expression soit figée. Le sens de *casser sa pipe*¹⁵, par exemple, est probablement impossible à deviner sans contexte, à partir du sens des mots composants seulement. Néanmoins, le critère d'opacité est difficile à appliquer.

La quatrième notion séparable de celle de non-compositionnalité est l'*analysabilité*. Elle concerne la possibilité d'entrevoir quel mot contribue avec quoi dans une expression. Ainsi, la *non-analysabilité* n'est pas une condition nécessaire, puisqu'il y a des expressions analysables. Dans *la montagne qui accouche d'un souris*¹⁶, par exemple, il n'est pas difficile de voir le rapport entre l'ambitieux projet et la montagne ainsi que celui entre le résultat décevant et l'accouchement d'un souris par une montagne. En revanche, la non-analysabilité est une condition suffisante. Dans les cas où on n'arrive pas à identifier quelle partie veut dire quoi, cela veut dire que l'expression a un sens seulement dans son ensemble, dans un perspectif holiste. Citons à titre d'exemple l'expression *casser sa pipe*. Même s'il y a peut-être un rapport métaphorique entre le verbe casser et le verbe mourir, *sa pipe* n'a pas de sens sans le verbe dans cette expression.

Les expressions figées avec une syntaxe parfaitement normale et productive existent. Ainsi la *syntaxe marquée* n'est pas une condition nécessaire pour le figement. *Mordre la poussière* et *la montagne qui accouche d'un souris* peuvent être classées comme des expressions figées dans lesquelles la syntaxe suit les règles syntaxiques courantes. Le critère de syntaxe marquée

¹³ Voir par exemple Gross (1996:10-11).

¹⁴ *Montrer les griffes* – 'LOC. [...] menacer' (Le Petit Robert:griffe).

¹⁵ *Casser sa pipe* – 'MOD. LOC. [...] mourir' (Le Petit Robert:pipe).

¹⁶ *C'est la montagne qui accouche d'un souris* – 'LOC. [...] se dit par raillerie des résultats décevants, dérisoires d'une entreprise, d'un ambitieux projet' (Le Petit Robert:montagne).

n'est pas suffisant non plus, dans la mesure où il est possible d'employer une syntaxe qui s'éloigne des normes sans qu'il soit question d'un figement¹⁷. Cependant il semble qu'une syntaxe marquée est souvent un *indice* de figement.

Dans quelques cas, les commutations se laissent faire dans les expressions figées. Dans ces cas, il s'agit de plusieurs expressions qui se ressemblent à un tel point qu'elles peuvent être considérées soit comme des variantes soit comme des expressions différentes qui ont tout simplement des mots en commun. Les variantes sont normalement connues et donc « définies ». Ainsi, *rendre* se combine avec plusieurs noms différents pour former des expressions figées : *rendre hommage*, *rendre compte*, *rendre justice* et *rendre service*. On retrouve l'expression *blanc comme SN*¹⁸, où le syntagme nominal peut être *un cachet d'aspirine*, *un linge* ou *neige*¹⁹. Les variantes établies exceptées, les commutations sont bloquées, à moins qu'on ne s'amuse justement à faire des remplacements quand même. Dans ce cas, la violation est consciente et nous avons affaire à un *défigement*²⁰. Le blocage est ainsi nécessaire dans le figement. Il est aussi suffisant, puisque s'il y a blocage, il y a figement.

Il est probablement vrai que l'*inflexibilité* est souvent plutôt une question de degré qu'un extrême dans une dichotomie. Il existe des suites figées flexibles, dans lesquelles on peut changer certains traits dans la syntaxe. L'*inflexibilité* n'est donc pas nécessaire pour cerner le figement. Il y a par exemple une variation temporelle dans *avoir maille à partir*²¹ (*il a maille à partir*, *il avait maille à partir*). On retrouve des exemples avec une insertion dans l'expression figée. L'exemple suivant, retrouvé dans le corpus informatisé, provient du journal *Le Soir* :

- (1) *Malheureusement, elle a souvent d'autres chats plus prioritaires à fouetter que les braconniers et n'est pas toujours disponible pour aller passer des soirées dans les bois* (SO880409)

Le critère d'*inflexibilité* n'est pas suffisant non plus, puisqu'il peut y avoir d'autres raisons que le figement qui restreint la flexibilité d'une suite de mots, telles que la construction des mots, l'intransitivité ou d'autres. Or, ces autres raisons sont probablement d'un nombre limité, ce pourquoi l'*inflexibilité* peut être décrite comme un *indice* du figement.

Ce que nous venons de dire peut être résumé dans le tableau suivant :

¹⁷ Cf. par exemples Gross (1996:72) qui en fournit des exemples.

¹⁸ Syntagme nominal.

¹⁹ Ces exemples sont empruntés de Misri (1987:118-122).

²⁰ Voir par exemple Gross (1996:19-21), Rastier (1997), Sullet-Nylander (1998) et Svensson (à paraître).

²¹ *Avoir maille à partir* (avec qqn, avec qqch) – 'MOD. [...] avoir un différend avec qqn, une difficulté avec qqch' (Le Petit Robert: *maille*).

critère	condition nécessaire	condition suffisante	indice
mémorisation	+	-	
contexte unique	-	+	
non-compositionnalité :			
• non-motivation	-	+	
• sens figuré	-	-	
• opacité	-	+	
• non-analysabilité	-	+	
syntaxe marquée	-	-	+
blocage	+	+	
inflexibilité	-	-	+

Tableau 1: Certains critères sont des conditions nécessaires et/ou suffisantes, d'autres sont des indices.

4. Conclusion

Pour conclure, il est difficile à établir clairement, pour certains critères, s'ils sont des conditions nécessaires et/ou suffisantes. Cela est le cas pour le critère d'*opacité*, par exemple. D'autres critères, comme le *contexte unique*, se laissent facilement décrire en termes de conditions nécessaires et/ou suffisantes. En ce qui concerne la *syntaxe marquée* et l'*inflexibilité*, notre conclusion est qu'ils sont des *indices* de figement, même s'il n'y a pas de rapport absolu entre ces critères et le figement. Pourtant, les critères examinés semblent tous pertinents pour la notion de figement d'une manière ou d'une autre. Notre hypothèse est qu'ils peuvent se combiner dans des *ressemblances de famille* pour cerner la catégorie linguistique « expression figée ». Dans notre thèse en cours²², cette hypothèse sera développée.

Bibliographie

- Gross, G. 1996: *Les expressions figées en français*. Paris: Ophrys.
- Martins-Baltar, M. (éd.), 1997: *La locution entre langue et usages*, Fontenay Saint-Cloud: ENS Éditions.
- Misri, G. 1987: *Le figement linguistique en français contemporain*, thèse de doctorat, Université René Descartes (Paris V).
- Nunberg, G.; Sag, I. et Wasow, T. 1994: Idioms. *Language* 70, 3, September: 491-528.
- Legrain, M. (éd.), 1993: *Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française*. Paris: Dictionnaires le Robert, Paris.

²² Svensson, M. H. (*à paraître*).

Rastier, F. 1997: Défigements sémantiques en contexte. Martins-Baltar, M. (éd.), *La locution entre langue et usages*. Fontenay Saint-Cloud: ENS Éditions.

Schapira, C. 1999 : *Les stéréotypes en français : proverbes et autres formules*. Paris: Éditions Ophrys.

Sullet-Nylander, F. 1998: *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Stockholm: Cahiers de la recherche. Institutionen för franska och italienska.

Svensson, M. H. (à paraître): Analyse de critères de figement. Aspects syntaxiques, sémantiques et pragmatiques pour l'identification des expressions figées en français contemporain.

Matériel sur corpus mis sur ordinateur :

Le soir

Logiciel utilisé pour le corpus informatisé :

WordCruncher Text Retrieval Software, Electronic Text Corporation, 5600 North University Ave., Provo, UT 84604, USA.